

## Procès-verbal du Conseil d'école N°1

Mardi 7 novembre 2023 à 18h00

### Présents

Directeur : M. BONARD

Enseignants : Mmes Dannion, Tambadou, Trigallez, Leroy, Tenaud, Maurice, Delvallet et M. Devanneaux

Représentants des parents d'élèves : Mmes Foulane, Hamdi, Soulie, Nafis, Trabelsi, M. Mawasa et M. Vauquelin

Municipalité: Mme Jacquél

IEN : M. Teuf

Excusé(e)s : Mme Mangani

### Absents

Secrétaire de séance : M. Devanneaux

### Ordre du jour :

- 1) **Présentation du Conseil d'école**
- 2) **Effectifs et répartitions pour l'année 2022/2023 ; Prévisions 2023/2024**
- 3) **La sécurité à l'école**
- 4) **Règlement intérieur de l'école**
- 5) **Evaluations départementales et nationales**
- 6) **Présentation du réseau d'aides spécialisées**
- 7) **Organisation accompagnement éducatif, APC, PACTE**
- 8) **Projet d'école 2022-2025**
- 9) **Projets - Financement Cité-éducative et subvention mairie « classe découverte »**
- 10) **Compte rendu financier de la coopérative scolaire de l'école**
- 11) **Mairie**
- 12) **Photos de classe**
- 13) **Manifestations fin de période et d'année**
- 14) **Questions diverses**

### 1) Présentation du Conseil d'école

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Comme les années précédentes, une seule liste a été constituée.

Le taux de participation est de 56,25%. Il était de 52,66% l'an passé. L'ensemble des candidats de la liste a été élu. La liste des membres du Conseil d'école 2023-2024 figure en annexe.

**La composition et les attributions du conseil d'école sont rappelées (articles D411.1 et D411.2 du Code de l'éducation)**

### I Composition

Voix délibératives :

- Président : directeur d'école
- Maire ou son représentant et un conseiller municipal
- Maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Un maître du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le délégué départemental de l'Education Nationale

Observations : L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le Président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

### II Attribution du conseil d'école

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- les activités périscolaires;
- la restauration scolaire;
- l'hygiène scolaire;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

Il donne son accord:

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- l'organisation des aides spécialisées.

**Le calendrier des prochains conseils d'école est arrêté :**

- Conseil d'école N°1 : Mardi 7 novembre 2023 à 18h00
- Conseil d'école N°2 : Mardi 12 mars 2024 à 18h00
- Conseil d'école N°3 : Mardi 11 juin 2024 à 18h00

## 2) Effectifs et répartitions pour l'année 2022/2023 ; Prévisions 2023/2024

### Effectifs de l'école

L'école compte actuellement 125 élèves répartis dans 7 classes dont quatre classes dédoublées:

#### Répartition par classe 2023-2024

CP	13
CP/CE1 - 10/5	15
CE1	15
CE1/CE2 - 9/6	15
CE2/CM1 - 7/15	22
CM1/CM2 - 15/7	22
CM2	23
<b>Total</b>	<b>125</b>

Parmi les élèves à besoins particuliers, on compte :

- 3 élèves bénéficiant d'un Projet d'accueil individualisé (PAI – pour raison de santé)
- 4 élèves ayant un PPS sont aidés en classe par des AESH

### Equipe éducative

L'équipe enseignante est la suivante :

CP : Mme Maurice	CE2-CM1: Mme Leroy
CP-CE1 : M. Devanneaux	CM1-CM2 : Mme Tenaud
CE1 : Mme Trigallez	CM2 : M. Bonard et Mme Tambadou (décharge de direction)
CE1-CE2 : M. Mangani	

### Prévisions 2023/2024

	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>Total</u>
<b>Effectifs prévisionnels à</b>	25	28	26	17	21	117

<b>la rentrée 2021</b>						
<b>Effectifs réels 2021-2022</b>	23	33	29	16	24	125
<b>Effectifs prévisionnels à la rentrée 2022</b>	26	23	33	29	16	127
<b>Effectifs réels 2022-2023</b>	24	22	27	29	18	120
<b>Effectifs prévisionnels à la rentrée 2023</b>	26	22	21	27	29	125
<b>Effectifs réels 2023-2024</b>	23	29	13	29	30	124
<b>Effectifs prévisionnels à la rentrée 2024</b>	13	23	29	13	29	107
<b>Effectifs prévisionnels à la rentrée 2025</b>	27	13	23	29	13	105
<b>Effectifs prévisionnels à la rentrée 2026</b>	20	27	13	23	29	112

### 3) La sécurité à l'école

#### PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

L'école peut être exposée à différents types de risques majeurs ou de menaces :

- risques majeurs d'origine technologique (nuage toxique, explosion, etc.) : transport de matières dangereuse, zone SEVESO seuil bas.
- intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école.

L'école doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1) en se dotant d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

Les PPMS « Risques Majeurs » et « Attentat-intrusion » sont donc des documents indispensables pour organiser la gestion d'un événement de grande ampleur, permettre aux secours d'intervenir le plus rapidement et efficacement possible et faciliter ainsi le travail des autorités. Ils ont pour objectif de mettre en sécurité les élèves et les personnels en attendant une prise en charge par les secours.

Les deux PPMS sont mis à jour en début d'année scolaire et portés à la connaissance du personnel de l'école.

#### Exercices PPMS

Au cours de l'année, des exercices sont réalisés afin de préparer les élèves et personnels à ces risques. Ces exercices sont planifiés :

Premier exercice « Evacuation incendie » du 25 au 29 septembre 2023

Exercice « Attentat-Intrusion » du 16 au 20 octobre 2023

Exercice « Risques Majeurs » du 22 au 26 janvier 2024

Deuxième exercice « Evacuation incendie » du 25 au 29 mars 2024

Un scénario est imposé pour les exercices. Les scénarii sont transmis au directeur au plus tard 2 semaines avant les dates imposées des exercices.

#### **Premier exercice « évacuation-incendie »**

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 28 septembre pour le bâtiment 3 et le 29 septembre pour le bâtiment 2. Le scénario était le suivant :

« - Un adulte constate une odeur de brûlé dans le local dans lequel se trouve le photocopieur de l'école. Il se rend sur place et découvre que l'appareil a pris feu.

- Il signale le début d'incendie : A l'aide du déclencheur manuel le plus proche si le bâtiment en est équipé

- Le signal d'évacuation est déclenché

- Les personnes présentes évacuent et se rendent au point de rassemblement.

- Un comptage est réalisé : toutes les personnes présentes ont évacué, aucun blessé n'est constaté

FIN DE L'EXERCICE »

Les évacuations et les rassemblements se sont déroulés correctement mais la mise en pratique du scénario a révélé une défaillance dans le système de sécurité de l'école. Le déclencheur manuel de l'étage du bâtiment 3 ne fonctionne pas. Un rapport a été adressé à la mairie et à l'inspection.

#### **Exercice « attentat-intrusion »**

Un exercice était prévu la semaine du 16 au 20 octobre.

Le scénario était le suivant :

« - Un adulte aperçoit à travers la fenêtre une personne munie d'un fusil de chasse qui escalade le portail d'entrée de l'école et cherche à pénétrer dans les locaux.

- Il prévient immédiatement le directeur qui déclenche le signal « Attentat – Intrusion »

- Les élèves sont mis en sécurité dans les zones définies au PPMS, leurs accès sont verrouillés /barricadés, les stores / rideaux sont fermés, les lumières sont éteintes, les élèves restent dans le calme absolu. La durée minimale de cette phase est de 20 minutes. Les moyens de communication internes sont testés et une attention particulière est portée aux personnes fragiles ou en état de stress

- Les forces de l'ordre arrivent et maîtrisent l'individu, ils autorisent la levée du dispositif

FIN DE L'EXERCICE »

Suite à l'attentat terroriste à Arras du vendredi 13 octobre cet exercice a été reporté après les vacances d'automne.

L'application de l'exercice mettra à nouveau en évidence l'ensemble des défaillances de sureté mentionnées aux conseils précédents :

- Issues du bâtiment 3 non sécurisées

- Signal d'alarme attentat inexistant : Le signal ne sera pas entendu ou identifié par les enseignants. La transmission de l'alerte entre les différents bâtiments ne pouvant se faire que par portable. La communication entre les bâtiments ne sera pas réalisée ou trop tardivement.

## **4) Règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur n'a pas été modifié.

Le règlement intérieur de l'école est soumis aux membres du Conseil d'école et est voté à l'unanimité.

## 5) Evaluations départementales et nationales

Comme les années précédentes, en septembre, les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations nationales en français et en mathématiques. Cette année, les élèves de CM1 en ont également bénéficié.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux enseignants de disposer de repères communs à toutes les écoles pour répondre à la difficulté scolaire et pour mieux suivre le parcours des élèves durant leur scolarité à l'école élémentaire.

Les enseignants ont rencontré avant les vacances d'automne les parents pour une restitution individuelle des résultats des élèves.

Les CP passeront à nouveau des évaluations nationales « POINT D'ETAPE » en janvier.

Les CE2 et les CM2 ont également passé des évaluations proposées par l'académie d'Amiens.

## 6) Présentation du réseau d'aides spécialisées

Les enseignants spécialisés (maîtres E et G) et les psychologues scolaires des RASED travaillent collectivement, en réseau, à partir d'un projet de circonscription et avec les équipes pédagogiques, pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui se manifestent dans l'école et qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

Le psychologue scolaire aide les enseignants des écoles maternelles et élémentaires dans l'observation des élèves, l'analyse de leurs compétences et l'identification des obstacles qu'ils rencontrent. Ils peuvent être contacté directement par les familles et organiser des entretiens avec les enfants. Il est associé au fonctionnement de l'école. Il peut être sollicité pour réaliser un bilan psychologique concernant un élève, en vue d'une décision d'orientation ou d'un projet personnalisé de scolarisation.

Organisation de quatre « Cafés Parents » animés par deux psychologues scolaires Mme Anaëlle Dannion et Julia Martin Hardy.

**Vendredi 15 décembre : Ecran et numérique**

**Jedi 8 février : les émotions**

**Vendredi 22 mars : relations sociales des enfants**

**Jedi 27 Juin : L'entrée en Petite Section**

## 7) Organisation accompagnement éducatif, APC, PACTE

**APC** : Chaque enseignant propose une aide d'une heure hebdomadaire pour deux, trois élèves en lecture.

**Dispositifs encadrés par des enseignants volontaires :**

- **PACTE** : 1h30 de soutien aux élèves en difficulté sera proposé dans un premier temps le lundi et le mardi après-midi de 16h30 à 18h et concernera deux groupes de 5 élèves (CE2-CM1-CM2).

Des stages de réussite sont également organisés pendant certaines vacances pour des groupes de 6 élèves (vacances d'automne, de printemps et en août). Deux groupes ont bénéficié de ce dispositif durant ces vacances d'automne.

Le dispositif Ecole ouverte sera renouvelé comme les années précédentes mais les modalités d'organisation sont en attente de circulaire.

- Accompagnement éducatif : 16h30-18h ; 1 groupe encadré par des enseignants : Jeudi et vendredi

## 8) Projet d'école 2022-2025

Tous les 3 ans, chaque école doit se doter d'un projet qui a pour vocation à répondre aux besoins particuliers des élèves de l'école. C'est aussi un outil de cohérence, aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les familles et les autres partenaires.

L'an passé l'équipe pédagogique a élaboré un nouveau projet qui devrait être effectif jusqu'en 2025.

Les grands axes de ce projet sont les suivants :

### 1. **Axe Apprentissage - Maîtriser les Langages pour comprendre et communiquer en intensifiant les situations d'oralité, de lecture et de production d'écrits.**

- Développer des moyens pour amener les élèves à une meilleure compréhension dans l'ensemble des domaines.
- Améliorer les capacités langagières orales et écrites dans l'ensemble des champs disciplinaires tout au long de la scolarité.
- Travailler et uniformiser les outils pédagogiques tout au long de la scolarité de l'élève.
- Accentuer le goût du livre et de la lecture.

### 2. **Axe Equité - Lutter contre les inégalités sociales et culturelles**

- Faire de l'école un lieu de confiance pour les familles et les élèves.
- Conforter la place de la santé au service des progrès de l'élève.
- Maintenir la richesse du PEAC des élèves.

### 3. **Axe Valeurs - Permettre à l'élève d'être acteur de sa scolarité et à accéder à l'autonomie nécessaire**

- Développer la pratique démocratique au sein de l'école.
- Impliquer les élèves à travers des instances de régulation.
- S'engager dans des actions visant à pérenniser la démarche de labellisation E3D.

Liste des fiches stratégiques :

1. Parentalité
2. Conseils d'élèves
3. Quart d'heure lecture
4. Expositions
5. Choisis ton club !
6. Egalité filles garçons

## 9) Projets - Financement Cité-éducative et subvention mairie « classe découverte »

Seront abordés durant ce conseil uniquement les projets partenariaux, financés et d'école

### **Cité-Educative :**

Depuis 2022, le secteur du collège Malraux dont dépend notre école est labellisé « Cité Educative ». Ce label a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions de grande ampleur à destination des jeunes (0 – 25 ans) de notre territoire.

Chaque année, l'Etat verse à la Cité Educative une enveloppe budgétaire pour soutenir financièrement la création de projets éducatifs.

L'année dernière, les CE1 et les CE2 de notre école ont pu ainsi bénéficier d'un projet artistique en partenariat avec le pôle photographique des Hauts de France, Diaphane, et le photographe Florian Da Silva.

Une exposition photographique temporaire, regroupant le travail des élèves de l'école, a ainsi pu être installée tout l'été au parc de Bayser.

Cette exposition est maintenant installée dans la galerie d'Art de l'école P. Lebesgue jusqu'au 15 novembre afin d'accueillir les classes qui n'auraient pas eu la chance de la découvrir cet été.

Suite aux Jeux Olympiques organisés à Paris en Juillet 2024, cette année scolaire sera marquée d'évènements sportifs soutenus par la Cité Educative. Un temps fort de 3 semaines est organisé du 13 novembre au 1<sup>er</sup> décembre où un maximum d'activités et d'apprentissages ayant pour thème les JO seront organisés dans les classes. Un ancien sportif de haut niveau, Stéphane Lecat, interviendra à cette occasion dans l'école pour présenter et parler avec les élèves de sa discipline, de son palmarès et de ce qu'implique être un sportif de haut niveau français. Des rencontres sportives entre les écoles de la Cité éducative seront également programmées.

Pour cette année scolaire 2023-2024, dans chaque école du réseau Malraux (Royallieu, P. Lebesgue et Pompidou), une classe de CM2 et une classe de 3<sup>ème</sup> du collège participent à un projet portant sur les deux guerres mondiales. Ce projet est ponctué d'études de livres, de documents historiques, de rencontres, de commémorations et de visites (Clairière de l'Armistice, Mémorial de la Grande Guerre à Péronne, La caverne du dragon dans l'Aisne, les plages du débarquement, le cimetière américain de Colleville et le mémorial de Caen). Des restitutions sous forme d'expositions seront organisées durant l'année scolaire. Ce projet est entièrement financé par la Cité Educative.

### **Subvention biannuelle de la ville de Compiègne:**

Tous les deux ans, la ville soutient les projets de classes découvertes pédagogique pour chaque école de Compiègne. Durant l'année scolaire 2021-2022 les projets de classe de l'école ont ainsi pu être aidés financièrement. Les enseignants ont pu intégrer dans leur projet pédagogique des sorties au Parc du Marquenterre, à la Cité des Sciences ou à Samara. La part financière de la Mairie de Compiègne était de 65% du budget. Les 35% restant étaient à la charge des familles.

En juillet 2023, le conseil municipal de Compiègne a modifié l'attribution de cette aide. Les projets sont à présent subventionnés à hauteur de 80%, avec un plafond de 15 000€. Cette subvention est directement versée à la coopérative scolaire. Ce mode de calcul de cette subvention induit en moyenne un reste à charge pour les familles compiégnaises de 20% qui pourra être diminué si la coopérative scolaire participe au projet.

Pour cette année scolaire 2023-2024, des projets pédagogiques des classes de notre école pourront ainsi être soutenus financièrement par la ville de Compiègne.

### **Education au développement durable**

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, l'école a depuis 2 ans le label E3D de niveau 2. Différentes actions seront menées tout au long de cette année scolaire avec pour objectif la pérennisation du label.

### **Culture :**

**Dispositif école et cinéma : (Classes de Mme Maurice, M. Devanneaux, Mme Trigallez, Mme Mangani, Mme Leroy et Mme Tenaud)**

#### 1er trimestre :

- Film Ecole Cycle 2 : MON VOISIN TOTORO le 17 octobre à 14h
- Film Ecole Cycle 3 : L'HOMME QUI RETRECIT le mardi 10 octobre à 14h

#### 2ème trimestre :

- Film Ecole Cycle 2 : LA VALLEE DES LOUPS le 18 janvier à 14h
- Film Ecole Cycle 3 : BILLY ELLIOT le jeudi 18 janvier à 14h

#### 3ème trimestre :

- Film Ecole Cycle 2 : L'EXTRAORDINAIRE VOYAGE DE MARONA le jeudi 18 avril à 14h
- Film Ecole Cycle 3 : LE TABLEAU le vendredi 12 avril à 14h.

Dans le cadre de ce dispositif, les places sont à 2€50 par séance et sont subventionnées par la coopérative scolaire.

### **Partenariat avec les Théâtres de Compiègne :**

#### Petrouchka ou le choix d'Holubichka

Jeudi 30 novembre 2023 à 10 h – Espace Jean Legendre (dans le cadre du PAC danse)

Classe de CM2 de M. Bonard

#### Du bout des doigts

Vendredi 19 janvier 2024 – Espace Jean Legendre

Classe de CM1-CM2 de Mme Tenaud

#### Naïko

Vendredi 15 mars 2024 à 10 h – Espace Jean Legendre – salle Ravel

(Classes de Mme Maurice, M. Devanneaux, Mme Trigallez, Mme Mangani, Mme Leroy et M. Bonard)

Dans le cadre de ce dispositif, les places sont à 5€50 par spectacle et sont subventionnées par la coopérative scolaire.

#### PAC danse

Le Projet artistique et culturel « Danse à l'école » de la classe de M. Bonard a été financé à hauteur de 500€ par la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de l'Oise.

## **10) Compte rendu financier de la coopérative scolaire de l'école**

1700€ sur le compte école.

Coopérative scolaire 791€.

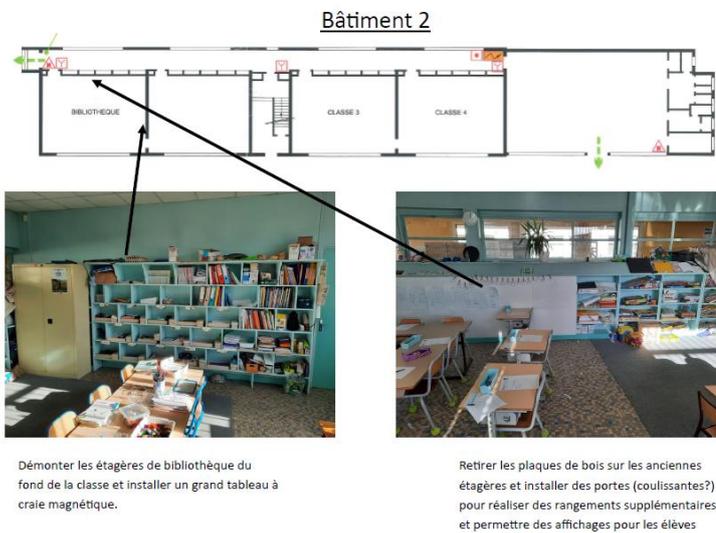
L'équipe mène diverses actions pour récolter des fonds nécessaires aux différentes sorties.

## 11) Mairie

### - Installation tableau à craie magnétique et portes pour rangements

#### Installation tableau à craie magnétique et portes pour rangements

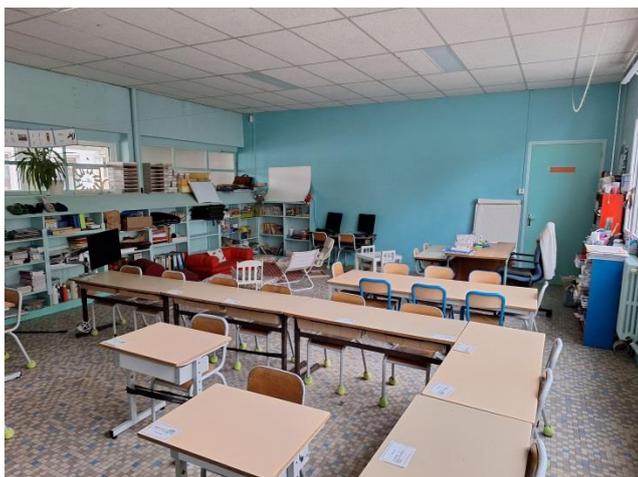
Il y a 7 ans, l'ancienne bibliothèque de l'école a été transformée en classe. Afin d'optimiser cette pièce devenue une classe de CP à part entière, l'équipe enseignante souhaiterait obtenir certains aménagements:



Il y a 7 ans, l'ancienne bibliothèque de l'école a été transformée en classe. Afin d'optimiser cette pièce devenue une classe de CP à part entière, l'équipe enseignante souhaitait obtenir certains aménagements:

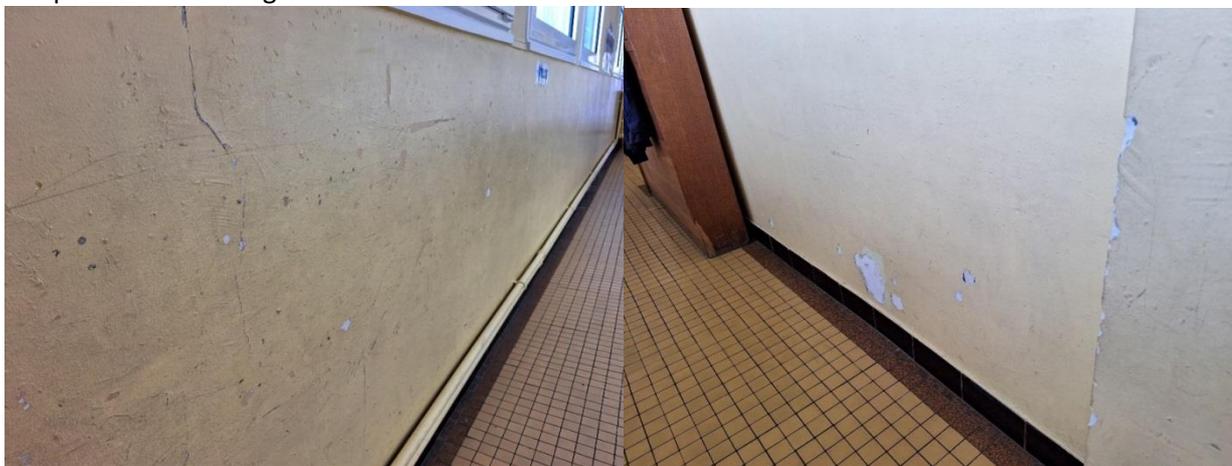
- Démontez les étagères de bibliothèque du fond de la classe et installez un grand tableau à craie magnétique.
- Retirez les plaques de bois sur les anciennes étagères et installez des portes (coulissantes?) pour réaliser des rangements supplémentaires et permettre des affichages pour les élèves.

**Certains de ces aménagements ont été réalisés durant ces vacances d'automne :**



**- Nouvelles peintures pour les classes et les couloirs.**

Aucune reprise de peinture n'avait été effectuée depuis plus de 20 ans. Le conseil d'école avait constaté la vétusté des peintures et la dégradation des enduits intérieurs comme extérieurs au dernier conseil :



**Des travaux ont été réalisés dans les couloirs durant ces vacances d'automne (coût 17 666.36 €)**



**M. Bonard, directeur de l'école, et les membres du conseil d'école présents tenaient à remercier la mairie pour les travaux effectués dans l'établissement.**

- **L'installation d'un accès électrique** sous le préau couvert a été réalisée il y a trois ans mais n'a pas été installé au bon endroit. La prise devait être installée ici :



**- Forte chaleur : végétalisation des cours entre les 3 bâtiments**

Les épisodes de fortes chaleurs sont récurrents depuis quelques années. Les classes sont toutes orientées plein SUD et exposées sur des cours de récréation non ombragées. La chaleur de ces classes (plus de 30°C) l'après-midi rend les apprentissages avec les élèves extrêmement difficiles. L'ouverture des fenêtres n'est pas envisageable car laisserait

pénétrer dans les classes la chaleur emmagasinée par les cours de récréation goudronnées.



Serait-il possible d'étudier l'implantation d'arbres judicieusement placés qui permettraient dans quelques années un apport suffisant d'air et d'ombre sur l'ensemble des classes exposées.

**- Cantine :**

Le matériel sportif utilisé depuis de nombreuses années par les élèves (cross de hockey) n'est plus fonctionnel. Peut-on envisager une dotation pour remplacer ce matériel trop vétuste (**cf. devis cross de hockey**)



## 12) Photos de classe

Financement des photos de classe : la pochette est vendue 15€ pour un coût de 14€.

## 13) Manifestations fin de période et d'année

**Mardi 19 décembre à 16h45 : Spectacle de Noël. Vente de gâteaux, tombola.**

**Vendredi 17 novembre à 16h30 : Réunion avec les parents d'élèves pour organiser les différentes manifestations au sein de l'école.**

## 14) Questions diverses

**Fin de la séance : 20h30**